

# Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

janvier 2023

numéro  
**85**



Edito

Quels événements retiendrons-nous de 2022 ?

Sur le plan général, la guerre en Ukraine bien sûr. Qui aurait pensé qu'une guerre pouvait encore éclater en Europe en 2022 ? Personne à part Poutine.

Ainsi, après la crise du Covid qui a bouleversé les habitudes et les comportements notamment alimentaires des Français, mais aussi plus globalement l'économie des pays, une nouvelle crise vient bouleverser la vie économique avec comme principale conséquence le **retour d'une inflation** avec laquelle on n'avait plus l'habitude de vivre.

Elle va à nouveau obliger les consommateurs à faire des choix dans leurs dépenses et l'on sait que **les arbitrages ne sont jamais en faveur de l'alimentation** puisque nous vivons une époque où les loisirs ont pris une place importante dans la vie des nouvelles générations.

Sur le plan de notre activité, la **consommation de viande est en baisse** comme les années précédentes et une **décapitalisation des cheptels bovins et des élevages porcins** aura marqué 2022. En effet, devant la faible rentabilité de la profession, nombre d'élevages bovins et porcins ne trouvent pas de repreneur lors des départs à la retraite et ne sont pas remplacés.

Si tout ceci invite au pessimisme, nous nous devons pourtant d'être résolument optimistes pour 2023. En effet, d'une part notre profession sera bien moins impactée que d'autres car les consommateurs continueront, même dans des proportions moindres à manger de la viande, et d'autre part, à nous d'aller chercher de nouveaux clients et de développer les clients actuels afin de poursuivre notre croissance. Je souhaite à chacun d'entre vous et à vos proches une bonne et heureuse année 2023.

Lionel LAURENT  
Dirigeant Groupe



**Comité de rédaction :**

Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF  
Lionel LAURENT - Djamila MAKACI  
Margaux OBRINGER - Marc PETRY  
Avec la participation de Valérie SCHMIDT

**Conception graphique :**  
Julie GONZALEZ

**Dans ce numéro...**

**Actu filière**

**Congé maternité**

**Santé & Sécurité**

**Coup de projecteur**

**Parc auto**

**Conseiller en prévention**

**Site de Production**

**Actions sociales**

**Formation informatique**

**Séminaire**

**Heureux événements**

**Espace détente**

**Trajet de réintégration**

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

## Comment va évoluer le marché européen de la viande bovine d'ici à 2032 ?

Baisse de la production et de la consommation, hausse des exports de viande, déclin puis stabilisation des prix : la Commission européenne a présenté ses prévisions pour le marché communautaire de la viande bovine d'ici à 10 ans.

Malgré « l'aide couplée au revenu, certains écorégimes mis en place dans le cadre de la nouvelle PAC, et des perspectives de prix relativement bonnes », la Commission européenne s'attend à ce que la production communautaire de viande bovine continue de décliner : -0,6 Mt en 10 ans, soit -9%. Le cheptel allaitant devrait chuter de 6% (-636 000 têtes) pour atteindre 9,9 millions de têtes. En cause : « une faible rentabilité et des préoccupations environnementales croissantes ».

Le poids moyen à l'abattage devrait poursuivre sa légère tendance à la hausse « grâce aux technologies de pointe » (en particulier la gestion des produits germinaux : embryons, semences, ovules) et à une « part plus importante d'animaux de type viande dans le cheptel bovin de l'UE ». Cette tendance devrait néanmoins être limitée en raison de passages à des systèmes de production bio et plus extensifs.

Côté consommation, la Commission prévoit que la tendance à la baisse observée ces derniers mois va se poursuivre, « en raison d'une faible disponibilité et de prix élevés » : la consommation de viande bovine pourrait passer **de 10,3 à 9,5 kg/an/habitant** d'ici à 2032. Le rapport anticipe de fait un basculement du panier de consommation de boeuf et de porc vers la volaille, pour laquelle la consommation passerait de 23,4 à 24,1 kg/an/habitant.

### Hausse des exports de viande et baisse des exports d'animaux vivants

En matière d'échanges, la demande mondiale de viande bovine est attendue en hausse entre 2020-22 et 2032, si bien que les exports de l'UE devraient augmenter de 1,1% par an. Ils devraient surtout se diriger vers « les marchés à forte valeur ajoutée de ses pays voisins (Royaume-Uni, Suisse, Norvège) » et les pays avec lesquels elle a récemment conclu des accords commerciaux de libre-échange » : le Japon et le Canada. Attention, nuance le rapport de la Commission : les accords qui seront prochainement signés entre le Royaume-Uni et l'Australie d'une part, et les USA d'autre part, pourraient fortement modifier ces prévisions.

Les exports d'animaux vivants de l'UE devraient de leur côté diminuer de 2,8% par an d'ici à 2032, en raison de la concurrence d'autres fournisseurs et des préoccupations croissantes au sujet du bien-être des animaux dans les transports longue-distance.

Quant aux importations de viande bovine, elles devraient augmenter lentement et atteindre dans 10 ans « un niveau proche de l'avant-Covid ».

### Vers un déclin des prix

Après la hausse constatée en 2022, la Commission européenne évoque une baisse des prix des bovins, liée à une offre et une demande plus équilibrées et à une réduction des coûts attendue en UE comme dans le reste du monde : « le prix pourrait se stabiliser **légèrement au-dessus de 4 000€/t**, évalue-t-elle, soutenu par la demande internationale ».



Toutes viandes confondues, le rapport note que dans les 10 ans qui viennent, la **durabilité** et les préoccupations sociales devraient jouer un rôle de plus en plus important sur les marchés de la viande de l'UE, aussi bien du côté des producteurs que de celui des consommateurs.

Parmi les autres facteurs qui influenceront les marchés et rendent ses prévisions plutôt incertaines, il cite l'évolution de la démographie européenne, la propagation des maladies animales, l'ouverture des marchés via de nouveaux **accords de libre-échange**, la géopolitique, les pratiques agricoles innovantes, etc.

Il ajoute que « la viande cultivée ne devrait pas devenir un concurrent important pour la viande dans les 10 prochaines années », notamment pour des questions de prix, d'acceptation et d'exigences réglementaires plus faibles. Et si le passage aux régimes à base de plantes pourrait amener de plus en plus d'alternatives protéiques à la viande, « ils ne devraient détenir qu'une très petite part de marché ».

# Coup de projecteur

## Rencontre avec Sabine NOVA, Gestionnaire Paie France

• TRADEVIA • SODES

### ● **Qui est Sabine NOVA ?**

Je suis la Gestionnaire Paie en France \*rires\*. Avant d'arriver dans le Groupe, je travaillais en tant qu'Assistante RH chez Virgin.

J'ai commencé en juin 2002 chez INTERMEAT en tant qu'Assistante Administrative. Je m'occupais des demandes de remboursement de maladie pour le Luxembourg et de la facturation clients. J'ai très vite intégré ensuite le service Ressources Humaines en commençant par les paies belges. J'ai aussi pu travailler sur la déclaration des accidents sur le secteur.

C'est en 2009 que j'ai intégré le service RH en France.

### ● **Qu'est-ce qui te fait te lever le matin ?**

Le réveil !

### ● **Qu'est-ce que tu aimes le plus dans ton métier ?**

Le fait que ça change tout le temps. Qu'il faut suivre la législation liée à la paie. Puis il y a beaucoup de changements avec les nouveaux sites, les nouvelles arrivées dans le Groupe...

On ne s'ennuie jamais.



### ● **Quels conseils donnerais-tu aux nouvelles recrues ?**

Pour bien s'intégrer, c'est important de communiquer. C'est aussi important d'être consciencieux dans son travail, d'y mettre de l'envie.

### ● **Quel est le plus gros défi professionnel que tu aies relevé ? De quoi as-tu été la plus fière dans ta carrière ?**

Quand je suis arrivée chez TRADEVIA. Me mettre à la législation française, je n'y connaissais rien. Je n'ai eu que peu de formation. J'ai fait les premières taxes, etc. moi-même. C'était assez dur de m'adapter en si peu de temps et peu de formation. Mais j'ai réussi !

### ● **À ta table, qu'est-ce qu'on mange ? Quelle est la meilleure viande ?**

Avec ma famille, on est plutôt barbecue. Une belle entrecôte sur le barbecue, je dirais.

### ● **Et si tu avais un super pouvoir, lequel ce serait ?**

Rendre tous les gens gentils!

*Nous remercions Sabine NOVA pour le temps consacré à cet échange. Nous la remercions surtout pour sa conscience professionnelle et sa motivation au quotidien tout au long de ces 20 années passées dans le Groupe et pour toutes ces paies calculées en temps et en heure !*

## Outils numériques au service de la Sécurité & Santé au Travail

Nos sites de production, Responsables de site et Chefs d'équipe sont dotés de tablettes numériques depuis quelques années maintenant.

Notre Service Sécurité & Santé au Travail réfléchit depuis quelques mois à utiliser cet outil pour :



- Transmettre des consignes en matière de Sécurité et d'Hygiène sur nos différents postes de travail,
- Accueillir les nouveaux collaborateurs qui intègrent nos équipes,
- Sensibiliser nos collaborateurs sur de nouveaux risques (ponctuels ou récurrents),
- Communiquer de façon plus réactive sur l'actualité de nos métiers, les différentes situations à risque rencontrées sur nos sites de production.

À partir de l'année 2023, nous allons donc mettre en place un certain nombre de supports numériques à l'attention de nos collaborateurs pour **rendre la diffusion des consignes de sécurité plus claire, plus ludique et plus compréhensible**. Ces outils serviront aussi à nos Responsables de site et Chefs d'équipe afin qu'ils puissent transmettre des règles simples et complètes en matière de Sécurité, Santé et Hygiène au Travail.

Bien entendu, nous déclinerons l'ensemble de ces supports dans les différentes langues parlées par nos collaborateurs.

Nous disposons de cet outil qu'est la tablette numérique, nous allons donc l'exploiter au maximum de son potentiel afin d'**améliorer encore notre niveau de sécurité** sur l'ensemble de nos postes de travail et sites de production.

## Nouveau Conseiller en Prévention INTERMEAT Services : Ruddy VAN KERKHOVE



Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau Conseiller en Prévention de niveau 3 va rejoindre le Service Sécurité & Santé au Travail de notre Groupe.

En effet, **Ruddy VAN KERKHOVE a brillamment réussi sa formation et son examen** le 13 décembre 2022. Ces nouvelles compétences sont une corde de plus à l'arc de Ruddy, qui en possède déjà de nombreuses.

Nul doute que Ruddy mettra son dévouement, son sens du relationnel et sa pédagogie au service de la Sécurité et de la Santé de nos collaborateurs.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles missions.

## Le mot SÉCURITÉ de la Direction Groupe



**Steve LAURENT**  
Directeur de TRADEVIA



Le phishing est une technique de fraude en ligne visant à **voler des informations sensibles**, comme

les mots de passe ou les données de cartes de crédit. Les escrocs utilisent souvent des courriels ou des messages instantanés qui semblent provenir de sources fiables, comme une entreprise ou un ami, pour tenter de tromper les victimes et les inciter à divulguer leurs informations.

Plusieurs méthodes sont utilisées :

- **Les courriels** : les escrocs envoient des courriels qui semblent provenir de sources fiables, comme une banque ou un service de paiement en ligne, et qui demandent aux destinataires de cliquer sur un lien pour accéder à leur compte ou mettre à jour leurs informations personnelles. **Ce lien mène en réalité à un site de phishing qui capture les informations de connexion de la victime.**
- **Les sites** : les escrocs créent des sites qui ressemblent à des sites Web légitimes, comme ceux de banques ou de services de paiement en ligne, et qui demandent aux utilisateurs de **saisir leurs informations de connexion.**
- **Les messages instantanés** : les fraudeurs utilisent des applications de messagerie instantanée, type Skype ou WhatsApp, pour envoyer des messages qui semblent provenir de sources fiables et qui incitent les destinataires à **cliquer sur un lien ou à saisir leurs informations personnelles.**

Il existe plusieurs moyens de se protéger contre le phishing :

- **Ne jamais cliquer sur des liens ou télécharger des pièces jointes provenant de sources inconnues ou suspectes.**
- **Vérifier l'adresse Web** avant de saisir vos informations de connexion. Un site de phishing peut avoir l'apparence d'un site légitime, mais l'adresse URL peut être légèrement différente.
- **Utiliser une application de sécurité** en ligne pour vous protéger contre les sites et les courriels de phishing.
- **Ne pas répondre aux demandes d'informations personnelles ou financières** par courriel ou par message instantané. Si vous recevez une telle demande, contactez directement l'entreprise en question pour vérifier si elle est authentique.

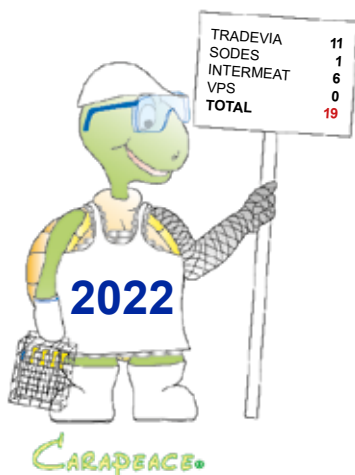
En suivant ces conseils, vous pouvez protéger vos informations personnelles et financières contre les tentatives de phishing.

### Semestre 2 - 2022 (au 31 décembre 2022)

### Commentaires par société

#### • SODES

Nous déclarons 1 accident du travail sur l'année 2022. Ce sont **de très bons résultats**, nous félicitons et nous encourageons l'ensemble de nos collaborateurs à poursuivre leurs efforts pour maintenir ce niveau de sécurité, BRAVO !



#### • VPS

Nous ne déclarons **aucun accident du travail** sur l'année 2022 sur la société VPS. Ce sont de très bons résultats, nous félicitons et nous encourageons l'ensemble de nos collaborateurs à poursuivre leurs efforts pour maintenir ce niveau de sécurité, BRAVO !

#### • INTERMEAT

Nous déclarons un total de 6 AT sur l'année 2022, dont 2 accidents de trajet. Nous étions sur une très bonne tendance jusqu'au mois d'octobre (3 accidents déclarés), mais nous avons connu une fin d'année un peu plus difficile, avec notamment 2 accidents de trajet qui sont venus ternir cette tendance positive. Malgré tout, **les risques sont globalement maîtrisés**, et il reste quelques réglages à faire pour réduire encore les risques et le nombre d'accidents. De bon augure pour 2023.

#### • TRADEVIA

Nous déclarons un total de 11 accidents du travail sur l'année 2022. Ces résultats ne sont **pas en adéquation avec notre politique Sécurité & Santé au Travail**. Le Service SST va porter une attention particulière sur les risques TMS, les risques liés à la gestuelle et le port de charges. Un rappel sera également effectué auprès de l'ensemble de nos collaborateurs concernant le **risque de coupure et de piqûre par tiers**. Nous attendons une implication totale de votre part afin de retrouver le niveau de sécurité que nous avons l'habitude de connaître sur la société TRADEVIA.

Nous sommes à votre écoute :

Jérémie DANNENBERGER : 00 33 7 72 46 87 81

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06  
securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.

## P.E.A.C.E. sur les réseaux sociaux



Une réunion s'est tenue le 20/12/2022 avec notre Community Manager afin de mesurer les actions faites dans le cadre de notre communication sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn).

Il en ressort que **nos collaborateurs sont « la vitrine » de notre Groupe**. Nous nous sommes donc attachés à

mettre l'accent sur la vie de l'entreprise, l'histoire de la famille fondatrice et nos salariés.

Mettre en avant les valeurs de P.E.A.C.E. est la clé pour **étendre la visibilité de notre « marque employeur »** et ainsi permettre aux candidats potentiels de mieux appréhender l'environnement de travail au sein de notre entreprise, et dans le secteur de la boucherie industrielle en général.

Vous pouvez vous aussi contribuer à développer notre audience en invitant vos collègues, vos amis à partager les contenus de nos pages professionnelles. Ils pourront ainsi à leur tour rediriger leurs propres abonnés vers nos pages Facebook et LinkedIn.

## Recrutement

### Point sur la France :

La situation en France n'est pas favorable au recrutement malgré un taux de chômage élevé. Les **difficultés de recrutement** sont à des niveaux inégaux dans l'industrie manufacturière et les services. Cela crée des opportunités pour les salariés déjà en poste et est susceptible en retour de conduire à des démissions plus nombreuses.

Pour donner un exemple, de juillet 2022 à novembre 2022, sur les offres en France, nous avons eu **513 candidatures** (414 hommes, 99 femmes). Sur celles-ci, **95 personnes ont été retenues** après un tri et contactées. Ces contacts ont seulement permis **l'embauche de 8 personnes**.

Suivez-nous sur nos pages Facebook et LinkedIn en cherchant « Groupe Peace » et partagez nos posts et offres pour nous aider ! N'oubliez pas le dispositif de parrainage, parlez de votre travail autour de vous !

### Point sur le Bénélux :

Du côté du Benelux, nous nous heurtons au même problème qu'en France et nous constatons que **le métier de boucher attire de moins en moins** alors que les

offres d'emploi se multiplient en Belgique et au Grand-Duché.

Malgré tout, **accompagnés de nos deux traductrices, nous avons enregistré de bons résultats sur l'année 2022** au niveau du recrutement de nouveaux collaborateurs.

Pour exemple, nous avons engagé 196 collaborateurs depuis le début de l'année et le constat est positif. Sur ces 196 nouvelles recrues, 75 collaborateurs sont restés dans l'entreprise au 31 décembre 2022. Mais un **turn-over important** porte le bilan des entrées-sorties à l'équilibre, ce qui n'est malheureusement pas un bon résultat.

En 2023, nous devons poursuivre nos recrutements et attirer de nouvelles recrues, mais également **fidéliser nos effectifs** pour accroître nos positions sur le territoire BE/LUX et prendre de nouveaux marchés nécessaires à la pérennisation de notre Groupe.

Notre grand défi sera donc de recruter une main d'œuvre motivée avec ce sentiment d'appartenir à « une grande famille ».

L'apprentissage et la formation professionnelle seront un pouvoir d'action important en 2023 dans la résolution des difficultés de recrutement.

## Séminaire RSP 2023

Le prochain séminaire du Groupe aura lieu le 10 mars 2023. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et celle à venir, tant en termes d'activité, que de recrutement et de projets.

## Formation informatique Groupe

Dans le cadre du **développement de compétences de nos Responsables**, nous allons organiser en début d'année 2023 une formation informatique qui sera dispensée à notre siège social.

Cette formation s'adresse à nos Chefs d'équipe et Responsables de site. L'objectif pédagogique est d'être capable à l'issue de la formation de **comprendre le fonctionnement de nos applications** internes et applications de bureau (Tablette, extranet, Dropbox, Outlook, Excel, dématérialisation des documents).



Pour adapter notre objectif pédagogique, nous avons pris en compte le niveau de formation de chacun des apprenants et la montée en compétences recherchée.

La formation sera dispensée sous forme de groupes de deux à trois personnes afin de **permettre un échange privilégié sur mesure** et orienter le contenu de la formation autour de la pratique, de l'échange et de l'approfondissement.

Damien MAIRET, notre responsable technique et commercial pilotera ce projet de formation et sera votre formateur !

## Le dernier CSE de l'année a eu lieu !

Le dernier CSE avec cette composition d'élus du CSE a eu lieu le 25 novembre 2022. Nous rappelons que des élections professionnelles auront lieu en 2023.

Ce CSE et CSSCT a été l'occasion de présenter aux membres du CSE les orientations stratégiques de l'entreprise, la santé financière de la société ainsi que la stratégie de formation et la politique sociale sur l'année 2023.

### **De ces consultations sont ressorties deux grandes problématiques :**

- Les difficultés de recrutement et de fidélisation de nouveaux embauchés
- La baisse d'activité chez certains de nos clients

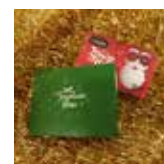
En CSSCT, nous avons rappelé la nécessité de prendre soin des uns et des autres, de respecter et faire respecter les consignes de sécurité pour éviter les accidents.

## Colis de Noël

Le Père Noël est passé chez nos salariés (notamment chez l'Atelier de Gustave auprès de M.BONNARD et M.GUAMIER – voir photo ci-dessous).



Les cartes cadeaux / chèques Cad'hoc ont également été distribués aux parents.



## Congé maternité : je vais bientôt devenir maman, et maintenant ?



Vous bénéficiez automatiquement d'un congé de maternité, en partie avant votre accouchement et en partie après.

Le congé de maternité est **obligatoire**. Il est strictement interdit d'y renoncer totalement.

La durée du congé maternité varie, dans les conditions suivantes, en fonction du nombre d'enfants que vous avez déjà à charge avant la naissance de l'enfant :

Statut de l'enfant à naître	Durée du congé prénatal	Durée du congé postnatal	Durée totale du congé maternité
1er enfant	6 semaines	10 semaines	16 semaines
2e enfant	6 semaines	10 semaines	16 semaines
3e enfant	8 semaines	18 semaines	26 semaines



Vous pouvez renoncer à une partie de votre congé, mais **vous devez obligatoirement cesser de travailler au moins 8 semaines dont 6 après l'accouchement**.

Vous devez prévenir votre employeur **par lettre recommandée** avec avis de réception ou remise contre récépissé. Cette lettre précise le motif de votre absence et la date de fin de votre congé maternité. Ce courrier doit nous parvenir le plus tôt possible.

À l'issue du congé de maternité, vous reprenez votre emploi précédent ou un emploi similaire assorti d'une rémunération au moins équivalente. Vous devez passer une visite de reprise du travail. Elle doit avoir lieu, à l'initiative de votre employeur, au plus tard dans les 8 jours qui suivent votre reprise du travail.

Pour être indemnisé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, vous devez effectuer un premier examen prénatal auprès de votre médecin (généraliste ou gynécologue) ou de votre sage-femme. Au cours de cet examen, vous ferez le point sur votre état de santé. À l'issue de cet examen, votre médecin ou votre sage-femme effectue la déclaration de votre grossesse en ligne ou sur un formulaire papier à la CPAM.

### Bienvenue à Lhermitte

Après une première expérience en CDI en tant que Gestionnaire Comptable au Bénin, Lhermitte a repris ses études en France.

Elle a effectué une licence de Comptabilité Contrôle Audit au sein d'une entreprise à Metz.

Elle poursuit aujourd'hui ses études par



par un Master en alternance et a intégré notre société pour le réaliser en tant qu'**Assistante Administrative et Comptable** depuis le 22 septembre 2022.

Nous lui souhaitons la bienvenue et une pleine réussite dans ses missions et ses études !



## Note aux travailleurs ayant fait l'objet de chômage temporaire



Dans le cadre du chômage temporaire pour raison économique ou pour force majeure

Covid, **certaines démarches doivent être effectuées par vos soins afin d'être indemnisé par la caisse de chômage**. En effet, si vous faites l'objet pour la première fois d'une mise en chômage économique/force majeure, vous devez choisir la **CAPAC** la plus proche de votre domicile. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante : <https://www.hvw-capac.fgov.be/fr/bureaux>

Ce lien vous permet de trouver votre CAPAC compétente en précisant votre code postal ou votre ville de résidence. Si

vous êtes non-résident mais que vous louez un logement en Belgique, prenez cette adresse comme adresse de référence (par exemple pour les salariés Polonais et Roumains). Pour les non-résidents qui ne bénéficient pas d'un logement en Belgique, adressez-vous à la CAPAC frontalière de votre domicile.

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits auprès d'une CAPAC, vous devez impérativement remplir le dossier d'inscription : le formulaire C1 « Déclaration de situation personnelle et familiale » ainsi que le document C3.2 travailleurs (documentation ONEM) doivent être complétés et signés accompagnés d'une copie de votre carte d'identité.

Nous vous conseillons de vous rendre sur place afin de vous assurer de la conformité de votre inscription.

## Du changement pour le trajet de réintégration



Depuis le **1er octobre 2022**, la procédure de trajet de réintégration des travailleurs belges en incapacité de travail est modifiée. Les nouvelles règles s'appliquent aux procédures de trajet de réintégration en cours et aux nouvelles procédures de trajet de réintégration.

Voici quelques changements :

### Qui peut introduire la demande de trajet de réintégration ?

- le travailleur ;
- le médecin traitant du travailleur ;
- l'employeur. Il peut le faire : si le travailleur est en incapacité depuis au moins 3 mois interrompus ; ou dès que le travailleur lui remet une attestation de son médecin traitant attestant qu'il est définitivement incapable d'effectuer le travail convenu.

### Quelles décisions peut prendre le médecin du travail ?

- A : incapacité temporaire + capable de travailler entretemps ;
- B : incapacité définitive + capable de travailler à un autre poste ;
- C : trajet de réintégration pas opportun pour le moment.

### Combien de temps l'employeur a-t-il pour proposer un plan de réintégration ?

- 6 mois après avoir reçu la décision du médecin du travail si l'incapacité est définitive ;
- 63 jours calendrier après avoir reçu la décision du médecin du travail si l'incapacité est temporaire.

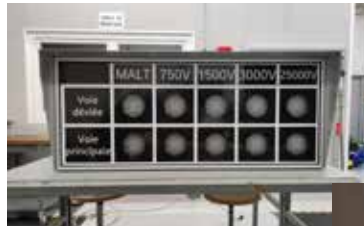
## Impôt sur le revenu 2023

Vous avez reçu récemment un questionnaire destiné à mettre à jour votre situation familiale au 1er janvier 2023. Il est de votre responsabilité de nous renvoyer ce questionnaire dûment complété et signé accompagné des pièces justificatives, au plus tard avant le 20 janvier afin que nous puissions calculer correctement **l'impôt sur votre revenu belge pour l'année 2023.**

À savoir que toute erreur ou omission d'informations de votre part entraînera des conséquences fâcheuses au niveau du calcul du précompte professionnel. En effet, nous ne serons pas en mesure de vous garantir la justesse du calcul de votre précompte professionnel mensuel. Il vous appartient dès lors de nous transmettre toutes les informations nécessaires. Cela vous évitera de recevoir un rappel d'impôt !

## CESATEC équipe les voies ferrées Alstom

C'est sur une réalisation un peu particulière que CESATEC a fini l'année. En effet, outre les voies de métros et de tramways, CESATEC réalise également des équipements de signalisation lumineuse pour voies ferrées, notamment pour le site d'Alstom en Charente-Maritime.



Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur [www.cesatec.fr](http://www.cesatec.fr)

## Parc Auto

### Rappels

- Pour tous les conducteurs de voiture du Groupe, vous devez prévoir soit une **carte bleue** si vous êtes en France, soit une **carte visa** si vous êtes en Belgique. Elle vous sera demandée **en cas de panne ou d'accident pour avoir un véhicule de remplacement**.
- Nous vous conseillons à nouveau de **prévoir un stock (2 bidons) d'AdBlue**. **Par ailleurs, quand le témoin s'allume, ne descendez pas en-dessous de 1000 km** car cela brûle le calculateur et la pompe, et occasionne des pannes qui pourraient être évitées si vous remettez de l'AdBlue rapidement.
- Il est demandé aux conducteurs, et même aux salariés TRADEVIA, de **prévenir Benoît LANNOY des entretiens réalisés** sur les véhicules. Pour cela, il suffit d'envoyer un mail ([blannoy@groupe-peace.com](mailto:blannoy@groupe-peace.com)) précisant la date, le nom et l'adresse du garage qui va ou qui a réalisé l'entretien, ainsi que la plaque d'immatriculation du véhicule concerné.






Benoît LANNOY  
00 352 691 166 504  
[blannoy@groupe-peace.com](mailto:blannoy@groupe-peace.com)

### Info contraventions

Nous regrettons de devoir constater un grand nombre de contraventions pour excès de vitesse. Pour rappel, la législation prévoit de renseigner le conducteur coupable de l'infraction, c'est pourquoi vous recevez la contravention directement à votre domicile privé.

Sachez que la vitesse est **l'une des premières causes de mortalité routière**. Vous devez donc prendre conscience de l'importance de respecter les limitations de vitesse.

Voici un aperçu des limitations de vitesse dans les différents pays où nous circulons habituellement :

Pays	Vitesse max. autorisée sur l'autoroute (ou « voie rapide »)	Vitesse max. autorisée sur les « voies non urbaines »
	110 - 130 km/h	80 km/h (sur les routes à double sens disposant d'une seule voie de chaque côté, sans séparateur central) 90 km/h
	120 km/h	70 km/h (Flandres) 90 km/h (Wallonie)
	130 km/h (110 en cas de pluie)	90 km/h

## Heureux événements



### ■ Carnet rose

- Ambre JOLIBOIS est née le 2 octobre 2022,
- William LELONG est né le 27 octobre 2022,
- Jennie DEGRUSSE est née le 25 novembre 2022.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

### ■ Carnet blanc

- Sandrine ROSAYE et Gilles RICHARD se sont pacés le 29 octobre 2022.
- Cécile CLASTRE et Cyrille DUPONT se sont dit « oui » le 19 novembre 2022.

Tous nos vœux de bonheur !

## Site de Production

TRADEVIA

Notre client :



Besançon - France

Notre équipe :



Chef d'Equipe : Serge LANDRY

Effectif : 8 personnes

Activité : désossage et parage de viande de boeuf

## Porc très confit aux poires rôties



Pour 4 personnes environ  
Préparation : 15 mn  
Cuisson : 220 mn

### Ingrédients

- 1 kg de poitrine de porc fraîche
- 23 branches de thym
- 2 feuilles de laurier
- 4 petites poires bien fermes
- 30 g de beurre
- 4 feuilles de sauge
- 1 cuillère à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à soupe de miel de citronnier
- poivre



### En cuisine !

- Préchauffez votre four sur th.5 (150°C).
- Placez la poitrine dans un plat allant au four, disposez par-dessus les branches de thym et les feuilles de laurier, donnez un tour de moulin à poivre et mettez au four pendant 1 h.
- Après ce temps, baissez la température du four sur th. 4-5/130° et laissez confire pendant 2 h en arrosant de temps en temps.
- 45 mn avant la fin de la cuisson, lavez les poires et coupez-les en deux.
- Faites fondre le beurre, l'huile et le miel dans une sauteuse puis ajoutez les demi-poire côté chair.
- Parsemez de sauge et faites-les rôtir à feu doux 30 à 40 mn en les retournant à mi-cuisson. Servez-les avec leur jus autour de la poitrine de porc confite. Bon appétit !